

Jean-Pierre MARCON

*Haute-Loire (1^{ère} circonscription)
Apparenté au groupe de l'Union pour un Mouvement
Populaire*

S'apparente au groupe de l'Union pour un Mouvement Populaire [J.O. du 26 septembre 2008]

NOMINATIONS

Membre de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales [J.O. du 1^{er} octobre 2008]

Membre de la commission du développement durable et de l'aménagement du territoire [J.O. du 1^{er} juillet 2009]

INTERVENTIONS EN SÉANCE PUBLIQUE

DÉBATS

Projet de loi de finances n° 1127 pour 2009

PREMIÈRE LECTURE

*PREMIÈRE PARTIE : CONDITIONS GÉNÉRALES DE
L'ÉQUILIBRE FINANCIER*

Discussion des articles [22 octobre 2008] (p. 6231) ; [23 octobre 2008] (p. 6257, 6280, 6319) ; [24 octobre 2008] (p. 6341)

Article 5

Son intervention (p. 6270)

Article 9

Ses sous-amendements n^{os} 286 à 288 à l'adt n° 11 rectifié de M. Charles de Courson (p. 6311) : rejetés

Après l'article 9

Son sous-amendement n° 294 rectifié à l'adt n° 88 de M. Benoist Apparu (p. 6329) : rejeté

Projet de loi n° 1616 de développement et de modernisation des services touristiques

PREMIÈRE LECTURE

Avant la discussion des articles [16 juin 2009] (p. 5351, 5371)

Son intervention (p. 5379)

Discussion des articles [16 juin 2009] (p. 5383) ; [17 juin 2009] (p. 5421, 5451)

Article 10 bis A

Son intervention (p. 5432)

Article 14

Son intervention (p. 5463)

Son amendement n° 20 (p. 5463) : rejeté

Intervient sur l'adt n° 197 du Gouvernement (p. 5465)

Intervient sur l'adt n° 15 de M. Yves Bur (p. 5465)

Son amendement n° 21 (p. 5467) : retiré

Son amendement n° 22 (p. 5468) : rejeté

Son amendement n° 24 (p. 5469) : retiré

Son amendement n° 23 (p. 5470) : rejeté

Proposition de loi n° 1685 réaffirmant le principe du repos dominical et visant à adapter les dérogations à ce principe dans les communes et zones touristiques et thermales ainsi que dans certaines grandes agglomérations pour les salariés volontaires

PREMIÈRE LECTURE

Discussion des articles [8 juillet 2009] (p. 6198) ; [9 juillet 2009] (p. 6221, 6253, 6291) ; [10 juillet 2009] (p. 6323, 6353)

Article 2

Intervient sur l'adt n° 326 rectifié de M. Francis Vercamer (p. 6282)

Intervient sur l'adt n° 327, deuxième rectification de M. Francis Vercamer (p. 6285)

Son amendement n° 5 (p. 6371) : retiré